

Vade-mecum

Examen BA7 (plan d'études 2023)

Généralités

La module BA7 est validé par un examen oral de 60 minutes, divisé en trois parties de 20 minutes environ chacune. Pour **les deux premières parties**, deux extraits sonores d'époques différentes sont passés à l'étudiant-e sans partition ni support écrit. L'étudiant-e a droit à deux écoutes en aveugle par extrait qu'elle/il doit ensuite commenter, identifier et situer dans l'histoire de la musique. Ces extraits sonores sont issus de **trois** périodes de l'histoire de la musique choisies par l'étudiant-e **et communiquées au plus tard une semaine à l'avance** au jury selon le découpage suivant :

Moyen-Âge : de la chute de l'Empire romain (476) au début du XV^{ème} siècle.

Renaissance : du début du XV^{ème} siècle à la fin du XVI^{ème} siècle.

Baroque : de la fin du XVI^{ème} siècle au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Pré-classique et classique : du début du XVIII^{ème} siècle au début du XIX^{ème} siècle.

Romantique : du début du XIX^{ème} siècle au début du XX^{ème} siècle.

Moderne et contemporain : de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours.

Pour la **troisième partie**, l'étudiant-e présente un exposé personnel de 15 minutes, suivi de 5 minutes de discussion, sur une œuvre choisie dans le répertoire de son choix (y compris non enseigné au sein de l'Unité de musicologie). La présentation peut porter soit sur une pièce isolée (p. ex. un lied, un mouvement de symphonie), soit sur un opus complet (p. ex. cycle de lieder, symphonie entière). Cet exposé doit être élaboré en référence à une situation vraisemblable de commentaire musical (p. ex. introduction de concert, cours en enseignement secondaire, etc.), avec pour objectif de guider, intéresser et enrichir la perception auditive du public-cible. **Le choix de l'œuvre et du public-cible doit être communiqué au jury au plus tard une semaine avant l'examen.**

Évaluation

Les deux grilles d'évaluation ci-dessous permettent de connaître les critères d'évaluation pour cet examen. Chacune des trois parties de l'examen est notée sur 6 points. Le total sur 18 points est ensuite rapporté à une note sur 6, selon l'échelle de notes en vigueur au sein de la Faculté

des lettres de l'Université de Genève. Si la compétence est démontrée de manière évidente et convaincante, 2 points sont accordés. Si la démonstration est partielle, un point est accordé. En cas d'absence de démonstration de la compétence, aucun point n'est accordé.

Grille d'évaluation des parties 1 et 2			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Points	Remarques
<p>Reconnaître à l'écoute certains paramètres de base d'un extrait sonore</p> <p>Dans le cadre des travaux pratiques du module BA7, l'étudiant-e est entraîné-e à aiguiser son écoute, sans aide de supports visuels.</p>	<p>Identifier l'effectif, la forme, le genre et le caractère, selon le degré d'évidence de chacun de ces paramètres dans l'extrait écouté.</p>		
<p>Mettre à profit ses connaissances</p> <p>Dans le cadre de son bachelor en musicologie, et en particulier lors des cours des modules BA3, l'étudiant-e aura emmagasiné des connaissances sur l'histoire et les langages de la musique occidentale.</p>	<p>Décrire le langage et proposer une suggestion plausible pour l'époque/le lieu et, potentiellement, la/le compositrice/teur.</p>		
<p>Réagir de manière pertinente aux remarques du jury</p> <p>L'étudiant-e doit être capable de mobiliser ses connaissances pour interagir de manière adéquate lors de la discussion.</p>	<p>Compléter et, si besoin, rectifier son propos après les remarques et/ou questions du jury.</p>		

Grille d'évaluation de la partie 3			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Points	Remarques
<p>Respecter le cadre donné</p> <p>Les musicologues invité-es à faire des présentations doivent respecter le cadre donné par l'organisateur-trice et offrir une présentation fluide, sans temps morts dus à une mauvaise préparation (technique).</p>	<p>Respecter la durée de la présentation : 15 minutes, avec des exemples audio de max. 5 minutes en tout.</p> <p>Bien préparer l'intégration des exemples audio (et du support visuel, le cas échéant).</p>		
<p>Mettre à profit ses connaissances dans une présentation axée sur l'écoute</p> <p>Le bachelor en musicologie a apporté des outils et connaissances musicologiques qu'il s'agit ici de mettre à profit au sein d'une présentation axée sur l'écoute.</p>	<p>Guider et enrichir la perception auditive de son public-cible.</p> <p>Employer des termes précis et adéquats afin de mettre en avant les singularités de l'extrait sélectionné.</p>		
<p>Élaborer un discours didactique et adapté à son public-cible</p> <p>Les musicologues doivent être capables d'intéresser leur auditoire.</p>	<p>Adapter le niveau de langage et du contenu au public-cible.</p> <p>Offrir une présentation dynamique et fluide.</p>		